



2017-2018



# Passe-Partout: Une clé pour la réussite scolaire

## Consignes pour la demande d'admission et d'inscription

### CONDITIONS OBLIGATOIRES

- Ⓞ Avoir 4 ans au 30 septembre 2017.
- Ⓞ Résider sur le territoire de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.
- Ⓞ Fournir l'**original du certificat de naissance grand format émis par l'état civil**, la **fiche d'inscription dûment remplie ainsi qu'une preuve de résidence** (permis de conduire de l'un des répondants de l'enfant ou tout autre document d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève).

**N.B. : aucune réservation de place sans la réception de l'ensemble de ces documents. Date limite d'inscription : 14 avril 2017.**

Après cette date, des places pourraient être limitées dans certaines écoles.

Date limite d'inscription:

14 avril 2017



### IMPORTANT : SANTÉ ET DÉVELOPPEMENT

Bien vouloir nous signaler dès maintenant tout besoin particulier au **plan de la santé ou du développement** de votre enfant en communiquant avec la personne responsable du programme au 418 666-4666, poste 6014 ou par courriel : [lyne.cloutier@csdps.qc.ca](mailto:lyne.cloutier@csdps.qc.ca).

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

- Ⓞ Les 8 ateliers enfants-seuls se déroulent toujours le **MATIN de 8 h 30 à 10 h 30**, et ce, que les parents aient choisi la formule SOIR OU JOUR pour leur présence aux rencontres parents-enfants.
- Ⓞ **La présence d'un parent est requise** pour les 8 rencontres du volet parents dans la formule soir ou jour. Une famille peut s'inscrire **UNIQUEMENT** pour le volet des rencontres parents-enfants sans que l'enfant participe aux 8 ateliers enfants-seuls le matin. **IMPORTANT** : il n'est pas possible d'inscrire son enfant uniquement pour le volet « enfants-seuls ».
- Ⓞ La présence du parent demeure requise lors d'une participation au programme pour un 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> enfant, plusieurs activités se déroulant en présence des enfants.
- Ⓞ Passe-Partout étant un parcours éducatif pour l'enfant de 4 ans, il n'est pas possible d'accueillir la fratrie lors des rencontres.
- Ⓞ Le programme est entièrement financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (aucuns frais).
- Ⓞ Le service de garde scolaire n'est pas offert.



### SUIVI À L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

- Ⓞ Vous recevrez une confirmation d'inscription par la poste à la fin du mois de juin.
- Ⓞ L'horaire ne pourra vous être remis qu'à la **première rencontre en septembre 2017**. L'édition 2017-2018 débutera dans les semaines du 11 ou du 18 septembre 2017.
- Ⓞ Passe-Partout est offert pour tous les enfants du territoire, mais dans les 19 écoles « pôles de service », donc pas nécessairement à l'école de votre quartier.



Bienvenue au parcours éducatif Passe-Partout



2017-2018

